

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-GCP-17-0011 du 15/09/2017

NOR : CPAE1725554J

Instruction du 4 septembre 2017

AVENANTS A LA CONVENTION DE GESTION SIGNES ENTRE LE DIRECTEUR DU
SERVICE D'APPUI AUX RESSOURCES HUMAINES ET LES DIRECTEURS DES
SERVICES PRESCRIPTEURS DE SON PERIMETRE DE COMPETENCE

Services d'appui aux ressources humaines (SARH)

RÉSUMÉ

La présente instruction a pour objet de porter à votre connaissance les avenants à la convention de gestion entre la Direction impôts service (DIS), la Direction des Services informatiques Paris-Champagne (DISI PARIS-CHAMPAGNE), la Direction nationale des enquêtes fiscales (DNEF), la Direction nationale d'interventions domaniales (DNID), la Direction nationale des vérifications de situations fiscales (DNVSF), la Direction des vérifications nationales et internationales (DVNI), l'École nationale des Finances publiques (ENFIP), le Service de documentation nationale du cadastre (SDNC), la Direction des services informatiques Est (DISI EST), la Direction des services informatiques Nord (DISI NORD), la Direction des services informatiques Sud-Est (DISI SUD-EST), la Direction des services informatiques Sud-Ouest (DISI SUD-OUEST), la Direction des services informatiques pays du Centre (DISI PAYS DU CENTRE), la Direction des services informatiques Ouest (DISI OUEST), la Direction des services informatiques Paris Normandie (DISI PARIS NORMANDIE), la Direction des services informatiques Rhône-Alpes Est Bourgogne (DISI RAEB), et le Centre de services partagés du service d'appui aux ressources humaines (SARH)

Date d'application : 04/09/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
Annexes.....	4
Annexe n° 1 : Avenant à la convention de gestion entre la DIS et le CSP du SARH.....	4
Annexe n° 2 : Avenant à la convention de gestion entre la DISI PARIS-CHAMPAGNE et le CSP du SARH....	5
Annexe n° 3 : Avenant à la convention de gestion entre la DNEF et le CSP du SARH.....	6
Annexe n° 4 : Avenant à la convention de gestion entre la DNID et le CSP du SARH.....	7
Annexe n° 5 : Avenant à la convention de gestion entre la DNVSF et le CSP du SARH.....	8
Annexe n° 6 : Avenant à la convention de gestion entre la DVNI et le CSP du SARH.....	9
Annexe n° 7 : Avenant à la convention de gestion entre l'ENFIP et le CSP du SARH.....	10
Annexe n° 8 : Avenant à la convention de gestion entre le SDNC et le CSP du SARH.....	11
Annexe n° 9 : Avenant à la convention de gestion entre la DISI EST et le CSP du SARH.....	12
Annexe n° 10 : Avenant à la convention de gestion entre la DISI NORD et le CSP du SARH.....	13
Annexe n° 11 : Avenant à la convention de gestion entre la DISI SUD EST et le CSP du SARH.....	14
Annexe n° 12 : Avenant à la convention de gestion entre la DISI SUD OUEST et le CSP du SARH.....	15
Annexe n° 13 : Avenant à la convention de gestion entre la DISI PAYS DU CENTRE et le CSP du SARH....	16
Annexe n° 14 : Avenant à la convention de gestion entre la DISI OUEST et le CSP du SARH.....	17
Annexe n° 15 : Avenant à la convention de gestion entre la DISI PARIS NORMANDIE et le CSP du SARH.	18
Annexe n° 16 : Avenant à la convention de gestion entre la DISI RAEB et le CSP du SARH.....	19

INTRODUCTION

La présente instruction a pour objet de porter à votre connaissance les avenants à la convention de gestion initiale signés par le directeur, de la direction impôts service, de la direction des services informatiques paris-champagne, de la direction nationale des enquêtes fiscales, de la direction nationale d'interventions domaniales, de la direction nationale des vérifications de situations fiscales, de la direction des vérifications nationales et internationales, de l'école nationale des finances publiques, du service de documentation nationale du cadastre, de la direction des services informatiques est (disi est), de la direction des services informatiques nord (disi nord), de la direction des services informatiques sud-est (disi sud-est), de la direction des services informatiques sud-ouest (disi sud-ouest), de la direction des services informatiques pays du centre (disi pays du centre), de la direction des services informatiques ouest (disi ouest), de la direction des services informatiques paris normandie (disi paris normandie), de la direction des services informatiques rhône-alpes est bourgogne (disi raeb).

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES
PUBLIQUES
CHARGÉ DE L'INTÉRIM DU SERVICE D'APPUI
AUX RESSOURCES HUMAINES

FRANÇOIS COUSIN

Annexes

Annexe n° 1 : Avenant à la convention de gestion entre la DIS et le CSP du SARH

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LA DIRECTION IMPOTS SERVICE (DIS)
ET LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE LA DRESG
DU 3 JANVIER 2011**

Article 1 : La direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) est transformée à compter du 4 septembre 2017 en deux nouveaux services à compétence nationale :

- d'une part la direction des impôts des non-résidents (DINR),
- d'autre part le service d'appui aux ressources humaines (SARH).

Le centre de services partagés Chorus de la DRESG est rattaché à compter de cette date au SARH, qui se substitue à la DRESG pour l'exécution de la convention de délégation de gestion du 3 janvier 2011 avec la DIS et son avenant.

Article 2 : Le présent document prend effet à compter du 4 septembre 2017.

Fait à Noisy le Grand,
Le 04/09/2017

Signatures :

M. Hubert GIRARD
Directeur de la DIS

M. François COUSIN,
chargé de l'intérim du SARH

Annexe n° 2 : Avenant à la convention de gestion entre la DISI PARIS-CHAMPAGNE et le CSP du SARH

**AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LA DISI PARIS-CHAMPAGNE
ET LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE LA DRESG
DU 19 DECEMBRE 2011**

Article 1 : La direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) est transformée à compter du 4 septembre 2017 en deux nouveaux services à compétence nationale :

- d'une part la direction des impôts des non-résidents (DINR),
- d'autre part le service d'appui aux ressources humaines (SARH).

Le centre de services partagés Chorus de la DRESG est rattaché à compter de cette date au SARH, qui se substitue à la DRESG pour l'exécution de la convention de délégation de gestion du 19 décembre 2011 avec la DISI Paris-Champagne et ses avenants.

Article 2 : Le présent document prend effet à compter du 4 septembre 2017.

Fait à Noisy le Grand,
Le 04/09/2017

Signatures :

M. Marc LUX
Directeur de la DISI Paris-Champagne

M. François COUSIN,
chargé de l'intérim du SARH

Annexe n° 3 : Avenant à la convention de gestion entre la DNEF et le CSP du SARH

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LA DNEF
ET LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE LA DRESG
DU 4 JANVIER 2011**

Article 1 : La direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) est transformée à compter du 4 septembre 2017 en deux nouveaux services à compétence nationale :

- d'une part la direction des impôts des non-résidents (DINR),
- d'autre part le service d'appui aux ressources humaines (SARH).

Le centre de services partagés Chorus de la DRESG est rattaché à compter de cette date au SARH, qui se substitue à la DRESG pour l'exécution de la convention de délégation de gestion du 4 janvier 2011 avec la DNEF et son avenant.

Article 2 : Le présent document prend effet à compter du 4 septembre 2017.

Fait à Noisy le Grand,
Le 04/09/2017

Signatures :

M. Frédéric IANNUCCI
Directeur de la DNEF

M. François COUSIN,
chargé de l'intérim du SARH

Annexe n° 4 : Avenant à la convention de gestion entre la DNID et le CSP du SARH

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LA DNID
ET LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE LA DRESG
DU 5 JANVIER 2011**

Article 1 : La direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) est transformée à compter du 4 septembre 2017 en deux nouveaux services à compétence nationale :

- d'une part la direction des impôts des non-résidents (DINR),
- d'autre part le service d'appui aux ressources humaines (SARH).

Le centre de services partagés Chorus de la DRESG est rattaché à compter de cette date au SARH, qui se substitue à la DRESG pour l'exécution de la convention de délégation de gestion du 5 janvier 2011 avec la DNID et son avenant.

Article 2 : Le présent document prend effet à compter du 4 septembre 2017.

Fait à Noisy le Grand,
Le 04/09/2017

Signatures :

Mme Agnès TEYSSIER D'ORFEUIL
Directrice de la DNID

M. François COUSIN,
chargé de l'intérim du SARH

Annexe n° 5 : Avenant à la convention de gestion entre la DNVSF et le CSP du SARH

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LA DNVSF
ET LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE LA DRESG
DU 27 DECEMBRE 2010**

Article 1 : La direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) est transformée à compter du 4 septembre 2017 en deux nouveaux services à compétence nationale :

- d'une part la direction des impôts des non-résidents (DINR),
- d'autre part le service d'appui aux ressources humaines (SARH).

Le centre de services partagés Chorus de la DRESG est rattaché à compter de cette date au SARH, qui se substitue à la DRESG pour l'exécution de la convention de délégation de gestion du 27 décembre 2010 avec la DNVSF et son avenant.

Article 2 : Le présent document prend effet à compter du 4 septembre 2017.

Fait à Noisy le Grand,
Le 04/09/2017

Signatures :

M. Alexandre GARDETTE
Directeur de la DNVSF

M. François COUSIN,
chargé de l'intérim du SARH

Annexe n° 6 : Avenant à la convention de gestion entre la DVNI et le CSP du SARH

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LA DVNI
ET LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE LA DRESG
DU 22 DECEMBRE 2010**

Article 1 : La direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) est transformée à compter du 4 septembre 2017 en deux nouveaux services à compétence nationale :

- d'une part la direction des impôts des non-résidents (DINR),
- d'autre part le service d'appui aux ressources humaines (SARH).

Le centre de services partagés Chorus de la DRESG est rattaché à compter de cette date au SARH, qui se substitue à la DRESG pour l'exécution de la convention de délégation de gestion du 22 décembre 2010 avec la DVNI et son avenant.

Article 2 : Le présent document prend effet à compter du 4 septembre 2017.

Fait à Noisy le Grand,
Le 04/09/2017

Signatures :

Mme Maxime GAUTHIER
Directrice de la DVNI

M. François COUSIN,
chargé de l'intérim du SARH

Annexe n° 7 : Avenant à la convention de gestion entre l'ENFIP et le CSP du SARH

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE GESTION ENTRE L'ENFIP
ET LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE LA DRESG
DU 22 DECEMBRE 2010**

Article 1 : La direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) est transformée à compter du 4 septembre 2017 en deux nouveaux services à compétence nationale :

- d'une part la direction des impôts des non-résidents (DINR),
- d'autre part le service d'appui aux ressources humaines (SARH).

Le centre de services partagés Chorus de la DRESG est rattaché à compter de cette date au SARH, qui se substitue à la DRESG pour l'exécution de la convention de délégation de gestion du 22 décembre 2010 avec l'ENFIP et son avenant.

Article 2 : Le présent document prend effet à compter du 4 septembre 2017.

Fait à Noisy le Grand,
Le 04/09/2017

Signatures :

M. Daniel CASABIANCA
Directeur de l'ENFIP

M. François COUSIN,
chargé de l'intérim du SARH

Annexe n° 8 : Avenant à la convention de gestion entre le SDNC et le CSP du SARH

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LE SDNC
ET LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE LA DRESG
DU 18 JANVIER 2011**

Article 1 : La direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) est transformée à compter du 4 septembre 2017 en deux nouveaux services à compétence nationale :

- d'une part la direction des impôts des non-résidents (DINR),
- d'autre part le service d'appui aux ressources humaines (SARH).

Le centre de services partagés Chorus de la DRESG est rattaché à compter de cette date au SARH, qui se substitue à la DRESG pour l'exécution de la convention de délégation de gestion du 18 janvier 2011 avec le SDNC et son avenant.

Article 2 : Le présent document prend effet à compter du 4 septembre 2017.

Fait à Noisy le Grand,
Le 04/09/2017

Signatures :

M. Bertrand BINET
Directeur du SDNC

M. François COUSIN,
chargé de l'intérim du SARH

Annexe n° 9 : Avenant à la convention de gestion entre la DISI EST et le CSP du SARH

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LA DISI EST
ET LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE LA DRESG
DU 18 DECEMBRE 2015**

Article 1 : La direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) est transformée à compter du 4 septembre 2017 en deux nouveaux services à compétence nationale :

- d'une part la direction des impôts des non-résidents (DINR),
- d'autre part le service d'appui aux ressources humaines (SARH).

Le centre de services partagés Chorus de la DRESG est rattaché à compter de cette date au SARH, qui se substitue à la DRESG pour l'exécution de la convention de délégation de gestion du 18 décembre 2015 avec la DISI Est.

Article 2 : Le présent document prend effet à compter du 4 septembre 2017.

Fait à Noisy le Grand,
Le 04/09/2017

Signatures :

M. Jean-Marc LALLEMENT
Directeur de la DISI Est

M. François COUSIN,
chargé de l'intérim du SARH

Annexe n° 10 : Avenant à la convention de gestion entre la DISI NORD et le CSP du SARH

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LA DISI NORD
ET LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE LA DRESG
DU 21 DECEMBRE 2015**

Article 1 : La direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) est transformée à compter du 4 septembre 2017 en deux nouveaux services à compétence nationale :

- d'une part la direction des impôts des non-résidents (DINR),
- d'autre part le service d'appui aux ressources humaines (SARH).

Le centre de services partagés Chorus de la DRESG est rattaché à compter de cette date au SARH, qui se substitue à la DRESG pour l'exécution de la convention de délégation de gestion du 21 décembre 2015 avec la DISI Nord.

Article 2 : Le présent document prend effet à compter du 4 septembre 2017.

Fait à Noisy le Grand,
Le 04/09/2017

Signatures :

M. Jean-Louis BONNEFOI
Directeur de la DISI Nord

M. François COUSIN,
chargé de l'intérim du SARH

Annexe n° 11 : Avenant à la convention de gestion entre la DISI SUD EST et le CSP du SARH

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LA DISI SUD-EST
ET LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE LA DRESG
DU 31 DECEMBRE 2015**

Article 1 : La direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) est transformée à compter du 4 septembre 2017 en deux nouveaux services à compétence nationale :

- d'une part la direction des impôts des non-résidents (DINR),
- d'autre part le service d'appui aux ressources humaines (SARH).

Le centre de services partagés Chorus de la DRESG est rattaché à compter de cette date au SARH, qui se substitue à la DRESG pour l'exécution de la convention de délégation de gestion du 31 décembre 2015 avec la DISI Sud-Est.

Article 2 : Le présent document prend effet à compter du 4 septembre 2017.

Fait à Noisy le Grand,
Le 04/09/2017

Signatures :

M. Robert PERRIER
Directeur de la DISI Sud-Est

M. François COUSIN,
chargé de l'intérim du SARH

Annexe n° 12 : Avenant à la convention de gestion entre la DISI SUD OUEST et le CSP du SARH

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LA DISI SUD-OUEST
ET LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE LA DRESG
DU 31 DECEMBRE 2015**

Article 1 : La direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) est transformée à compter du 4 septembre 2017 en deux nouveaux services à compétence nationale :

- d'une part la direction des impôts des non-résidents (DINR),
- d'autre part le service d'appui aux ressources humaines (SARH).

Le centre de services partagés Chorus de la DRESG est rattaché à compter de cette date au SARH, qui se substitue à la DRESG pour l'exécution de la convention de délégation de gestion du 31 décembre 2015 avec la DISI Sud-Ouest.

Article 2 : Le présent document prend effet à compter du 4 septembre 2017.

Fait à Noisy le Grand,
Le 04/09/2017

Signatures :

M. Philippe MAIZY
Directeur de la DISI Sud-Ouest

M. François COUSIN,
chargé de l'intérim du SARH

Annexe n° 13 : Avenant à la convention de gestion entre la DISI PAYS DU CENTRE et le CSP du SARH

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LA DISI PAYS DU CENTRE
ET LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE LA DRESG
DU 24 NOVEMBRE 2016**

Article 1 : La direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) est transformée à compter du 4 septembre 2017 en deux nouveaux services à compétence nationale :

- d'une part la direction des impôts des non-résidents (DINR),
- d'autre part le service d'appui aux ressources humaines (SARH).

Le centre de services partagés Chorus de la DRESG est rattaché à compter de cette date au SARH, qui se substitue à la DRESG pour l'exécution de la convention de délégation de gestion du 24 novembre 2016 avec la DISI Pays du Centre.

Article 2 : Le présent document prend effet à compter du 4 septembre 2017.

Fait à Noisy le Grand,
Le 04/09/2017

Signatures :

M. Alain CHAPON
Directeur de la DISI Pays du Centre

M. François COUSIN,
chargé de l'intérim du SARH

Annexe n° 14 : Avenant à la convention de gestion entre la DISI OUEST et le CSP du SARH

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LA DISI OUEST
ET LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE LA DRESG
DU 22 NOVEMBRE 2016**

Article 1 : La direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) est transformée à compter du 4 septembre 2017 en deux nouveaux services à compétence nationale :

- d'une part la direction des impôts des non-résidents (DINR),
- d'autre part le service d'appui aux ressources humaines (SARH).

Le centre de services partagés Chorus de la DRESG est rattaché à compter de cette date au SARH, qui se substitue à la DRESG pour l'exécution de la convention de délégation de gestion du 22 novembre 2016 avec la DISI Ouest.

Article 2 : Le présent document prend effet à compter du 4 septembre 2017.

Fait à Noisy le Grand,
Le 04/09/2017

Signatures :

M. Richard KERGUELEN
Directeur de la DISI Ouest

M. François COUSIN,
chargé de l'intérim du SARH

Annexe n° 15 : Avenant à la convention de gestion entre la DISI PARIS NORMANDIE et le CSP du SARH

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LA DISI PARIS-NORMANDIE
ET LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE LA DRESG
DU 22 NOVEMBRE 2016**

Article 1 : La direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) est transformée à compter du 4 septembre 2017 en deux nouveaux services à compétence nationale :

- d'une part la direction des impôts des non-résidents (DINR),
- d'autre part le service d'appui aux ressources humaines (SARH).

Le centre de services partagés Chorus de la DRESG est rattaché à compter de cette date au SARH, qui se substitue à la DRESG pour l'exécution de la convention de délégation de gestion du 22 novembre 2016 avec la DISI Paris-Normandie.

Article 2 : Le présent document prend effet à compter du 4 septembre 2017.

Fait à Noisy le Grand,
Le 04/09/2017

Signatures :

M. Philippe MERLE
Directeur de la DISI Paris-Normandie

M. François COUSIN,
chargé de l'intérim du SARH

Annexe n° 16 : Avenant à la convention de gestion entre la DISI RAEB et le CSP du SARH

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LA DISI RHÔNE-ALPES EST BOURGOGNE (RAEB)
ET LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE LA DRESG
DU 22 NOVEMBRE 2016**

Article 1 : La direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) est transformée à compter du 4 septembre 2017 en deux nouveaux services à compétence nationale :

- d'une part la direction des impôts des non-résidents (DINR),
- d'autre part le service d'appui aux ressources humaines (SARH).

Le centre de services partagés Chorus de la DRESG est rattaché à compter de cette date au SARH, qui se substitue à la DRESG pour l'exécution de la convention de délégation de gestion du 22 novembre 2016 avec la DISI RAEB.

Article 2 : Le présent document prend effet à compter du 4 septembre 2017.

Fait à Noisy le Grand,
Le 04/09/2017

Signatures :

M. Gérard CHAVANNE
Directeur de la DISI RAEB

M. François COUSIN,
chargé de l'intérim du SARH